

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE



Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

Bulletin 2018-3
SPÉCIAL PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la Chapelle d'Abondance est soumis à enquête publique du 20 août au 21 septembre 2018. Toute personne concernée peut donc le consulter, rencontrer le commissaire enquêteur et donner son avis selon la procédure ci-dessous.

L'AARCA, en tant qu'association agréée, a suivi la procédure et a été invitée à plusieurs réunions de travail. La totalité des documents constituant le PLU lui a été transmise après sa validation par le Conseil Municipal le 18/02 et en a permis une étude détaillée par l'ensemble des membres du conseil d'administration. Nous regrettons que cette enquête ne se déroule pas pendant une période de présence des résidents comme nous l'avions demandé, cependant, la consultation à distance par Internet est un atout pour nous.

Consultation: <http://www.mairielachapelledabondance.com/>
(attention, les onglets pour lire les différents documents du dossier sont dans la bande verte en haut de la page Dossier PLU complet)

Adresse pour écrire au commissaire enquêteur :
enquetepubliquechapelledabondance@orange.fr

Vous retrouverez dans le bulletin n°2 de juin de cette année les principales caractéristiques (bulletin disponible sur notre site internet : <http://www.aarca74.com/>).

Sauf propositions contraires de votre part, notre avis sera donc globalement favorable avec 3 restrictions :

- L'absence de zone nouvelle d'implantation des entreprises artisanales
- Le risque de complication dans l'avenir pour le passage des pistes piétonnes et de ski nordique dans les zones urbanisées
- Le devenir de la zone de dépôts de la Pesse.

Ce problème a bien été identifié par les autorités compétentes mais nous devons être vigilants (et peut-être combattifs) quant aux solutions visant à entériner la situation qui pourraient être proposées (c'est ce que semblent suggérer les services de l'État).

C'est ce que nous nous proposons d'écrire au commissaire enquêteur puisque la période d'enquête ne nous permettra pas de la rencontrer.

Copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique

**COMMUNE DE
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE**

Ouverture d'enquête publique - Élaboration du PLU

Par arrêté n° 45/2018 du 27/07/2018, monsieur le Maire de la commune de LA CHAPELLE-D'ABONDANCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU arrêté par le conseil municipal.

A cet effet, M. Claude FLORET exerçant la profession de responsable des risques industriels a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de LA CHAPELLE D'ABONDANCE du 20.08.2018 au 21.09.2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- mercredi 29.08.2018, de 09 heures à 12 heures
- mardi 04.09.2018, de 15 heures à 18 h 30 heures
- samedi 15.09.2018, de 09 heures à 12 heures
- vendredi 21.09.2018, de 14 heures à 17 heures 30

Un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par un poste informatique aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de La Chapelle-d'Abondance. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par voie postale à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_publicue_chapelle_dabondance@orange.fr

Le dossier de l'enquête publique avec les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées sont consultables en mairie ou sur le site internet

<http://mairielachapelledabondance.com/> durant la durée de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la mairie de LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

Activités été 2018

Pique-nique des résidents des Portes du Soleil



Les parcours des résidents des 4 stations convergeaient au sommet du Pleney

Pour cette deuxième année, la randonnée-pique-nique des associations de résidents des Portes du Soleil s'est déroulée aux Gets vendredi 3 août.

Une douzaine de résidents de la Chapelle se sont joints à ceux de Châtel pour remplir un car à destination de Morzine, départ de la randonnée qui nous a menés au plan du Lac des Écoles où nous avons été accueillis par l'association Amicale des Résidents des Gets, l'office de tourisme des Gets, la municipalité pour un apéritif bien agrémenté par les charcuteries apportées par l'AARCA. Ce sont plus de 120 résidents qui ont participé cette année.

Une visite du jardin Delavay, de la ville des Gets et du musée de la musique mécanique ont complété la journée.

La journée s'est passée dans la bonne humeur et une franche camaraderie, et on s'est dit « à l'année prochaine », l'association de Morzine se montant la plus prompte à la candidature.

Randonnée AARCA au Mont Baron

Un petit groupe de randonneurs de l'AARCA a renoué avec la randonnée estivale sous l'égide d'Alain Haustrate que nous remercions. Il nous a fait découvrir un petit sommet facile d'accès au-dessus de Vacheresse qui jouit d'une vue magnifique sur la Dent d'Oche et le Léman.



Espérons que cette reprise aura des suites et pourquoi pas en hiver avec les sorties raquettes, comme nous pratiquions il y a quelques années.

Les plaques de rues



Elles sont posées, du plus bel effet, le nom de la rue est imprimé en blanc sur une plaque en ardoise. Chaque immeuble aura maintenant un numéro, ce qui facilitera l'accès aux touristes et à nos visiteurs habitués à ce genre de repérage. Il faudra sans doute quelques années encore avant que les GPS intègrent cette numérotation et ces noms de rues mais la première étape est franchie.

La mise en place du tri sélectif



Ca y est, les points de dépose prévus: Passengué, giratoire de l'église, parking la Joly, l'Ariot, route de Chevenne, La Panthiaz, giratoire de la Ville du Nant, la Ville du Nant, sont mis progressivement en service. Il a été distribué dans chaque boîte à lettres une fiche de tri. Si besoin, vous en trouverez en mairie. Si vous louez ou recevez des amis ou de la famille en votre absence, mettez cette fiche bien en évidence dans le logement, en effet les consignes de tri varient d'une ville à l'autre et les erreurs de tri coûtent fort cher à l'utilisateur.

L'aménagement de la **traversée du village** jusqu'à la Fruitière doit se terminer. Une autre tranche est prévue jusqu'à la Panthiaz, mais pas dans un proche avenir.

Le 5^{ème} Wintertrail d'Oxfam se déroulera encore en Vallée d'Abondance les 2 et 3 février 2019.

Avec votre accord, l'AARCA pourra participer à cette manifestation de solidarité qui donne une image très positive de notre vallée.

Désenclavement du Chablais

L'enquête publique est maintenant terminée. Nous espérons que vous avez été nombreux à y participer. Nous en ferons le point en décembre lors de l'AG.

Bibliothèque le Millefeuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h (Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€
Vous y serez toujours accueilli avec le sourire

Remontées mécaniques 2018/2019

L'AARCA a reconduit sa convention avec la SELCA qui permet, en échange d'actions de communication, à ses adhérents 2018 et à leurs enfants fiscalement à charge de bénéficier d'une réduction de 30% sur le forfait saison La Chapelle (277.50€ au lieu de 396€) et 25% sur le « saison Liberté » (soit 447€ au lieu de 596€) **à la caisse du Crêt-Béni**, jusqu'à fin janvier.

Bien sûr, les adhérents qui le souhaitent peuvent aussi bénéficier des tarifs promotionnels « prévente » sur le site Internet de la SELCA :

<https://skipass.lachapelle74.com/fr/>

Prévente forfait saison **Liberté** sur internet du 01/07/18 au 30/09/18: - 30%. (417€ au lieu de 596€)

Saison PdS : -20% avec 1 enfant -11 ans gratuit pour un adulte acheté

Comme à chaque séjour, le président de 'AARCA a été reçu cordialement par Franck Miotello, directeur du domaine skiable pour retour sur la saison écoulée et un tour d'horizon des évolutions. Il lui a présenté les retours des adhérents sur la saison passée.

Pour 2018/2019 :

Maintien en exploitation du TSF Tromby.

Extension du domaine la Chapelle **en intégrant les téléskis de Conche et Dieu de tête du domaine de Torgon.**

Maintien des tarifs la Chapelle par rapport à N-1 hors augmentation annuelle.

Installation des sécurités enfants sur les télésièges Tromby et Braitaz,

Achat de 2 enneigeurs pour la piste du Cerf bas,

Enneigeur basse pression pour l'enneigement de la piste du Dahu,

Amélioration de la sécurisation des pistes (filets)

Amélioration signalétique (plan des pistes, balises, panneaux domaine nordique),

Information en temps réel des ouvertures via applications et sites internet,

Les projets en cours :

Projet de sécurisation des avalanches sur la piste de Marmotte (d'un dispositif pare-avalanches)

Projet de modernisation du réseau neige du secteur Crêt Béni (doublement de la puissance instantanée, automatisation, + d'enneigeurs)

Projet de remplacement d'une dameuse.

Nous vous engageons à répondre aux enquêtes qui sont mises en place par l'exploitant, elles sont étudiées avec soin et permettent de faire évoluer les pratiques.

L'enquête résidents de la FARSM.

L'enquête s'est terminée fin juin et notre petite association y a pris sa part. Si le nombre de nos réponses est modeste (47), il n'est pas modeste en pourcentage (40%) et nous vous remercions de cet investissement. Il a permis d'obtenir une étude spécifique à la Chapelle. Ces réponses corroborent celles que nous obtenons dans nos propres enquêtes et on voit bien que nos lits ne sont pas si froids que ça, sauf à trouver que 315 nuitées par logement, ce n'est rien. Si on rapporte ce chiffre aux 1100 résidences secondaires de la Chapelle, on obtient près de 350 000 nuitées. Combien faut-il construire de résidences de tourisme et où pour obtenir ce chiffre ? On voit aussi que nos résidents sont ceux qui louent le moins, pourquoi ? Il y a sûrement beaucoup à réfléchir là-dessus. En tous cas, ce chiffre montre que la marge de progression est énorme.

Nous ne pouvons pas publier ici l'intégralité des résultats de l'enquête, mais nous la commenterons lors de notre AG de décembre et nos abonnés à la revue de presse hebdomadaire en recevront une copie commentée.

Si vous n'êtes pas abonné(e), vous pouvez nous faire parvenir une adresse courriel et nous vous l'enverrons avec plaisir.

Nos interlocuteurs lors de l'AG de la FARSM ont été très intéressés et Éric Fournier, maire de Chamonix a avoué ne pas avoir jusque-là ce genre de données, être agréablement surpris par les résultats et y a trouvé matière à réflexion pour l'avenir de sa station.

AARCA			
Adhérents à l'AARCA (Association Amicales des Résidents de la Chapelle d'Abondance)			
Domaine	Adulte	Enfant	Jeune / Sénior
SAISON La Chapelle D'abondance	277,50 €	194,50 €	235,50 €
SAISON Chapelle Liberté	447,00 €	335,00 €	402,00 €

Tableau synthétique de la fréquentation et dépenses des résidents dans les stations

(ne prend pas en compte les dépenses des locataires, amis ou famille qui occupent les logements, soit 50% de l'occupation)

Code postal	Station	Nbre de lits*	Occupation sans location		Location		Occupation totale			Dépenses en € /an
			Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Année	
38450	Alpe d'Huez	25040	36	59	9	40	36	59	95	7 466
73150	Val d'Isère	33380	31	59	7	61	33	79	112	13 476
73210	Peisey-Vallandry	12400	32	42	13	57	37	61	98	7 740
73700	Les Arcs	30630	32	43	13	61	39	77	116	9 007
74170	Les Contamines	15840	57	51	9	32	59	60	119	11 991
74360	La Chapelle d'Abondance	7400	54	47	9	21	55	49	104	4 742
74390	Chatel	22680	43	48	22	37	49	59	108	5 709

PM : ne sont répertoriées ici que les stations dont le nombre de réponses était supérieur à 40

On remarque que la période d'occupation moyenne d'un logement à la Chapelle est de 104 jours ce qui représente 315 nuitées. Par contre le taux de remplissage en location à la Chapelle est le plus bas (30 jours par an en moyenne), notamment en été. Des chiffres à prendre avec prudence compte-tenu du faible nombre de réponses et du profil de nos adhérents mais cependant très cohérents avec les réponses des autres stations et les résultats de nos propres enquêtes passées.

Quant aux dépenses, si on considère que l'occupation par le propriétaire ne représente que la moitié de l'occupation réelle du logement, on voit bien que l'apport économique généré est lui-aussi beaucoup plus important.

Des lits finalement pas si froids qu'on veut bien le dire!!!!!!!

Le domaine skiable de la Chapelle pour l'hiver 2018/2019 :



Si ce n'est pas encore fait, renouvelez votre adhésion dès réception afin de faciliter notre travail et de continuer à recevoir nos informations.

Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate,
24C rue Gambetta 77230 Saint Mard
(adhesion@aarca74.com) Ou réglez par virement,
(RIB joint au bulletin de juin ou renvoyé sur demande par courriel)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour.
Prochaine assemblée générale : fin décembre 2018

Responsable la rédaction et de la publication : J Cévozt